

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2928

20 novembre 2013

SOMMAIRE

agri.capital Group S.A.	140536	Lloyds TSB Global MultiFund Allocation
agri.capital Group S.A.	140537
Diesel Card Luxembourg S.A.	140540	LNR Europe Investors S.à.r.l. SICAR
Digi S.A.	140540	Logica Group S.A.
Diluisa S.A.	140540	Lopo Invest S.à r.l.
EC Capital Investments S.à r.l.	140535	Lopo Invest S.à r.l.
FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F.")	140531	Lorna Holding S.A.
Ferrac S.à r.l.	140541	Magnolia (BC) Holdco S.à r.l.
Financière Titania S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)	140532	MEH Luxembourg S.à r.l.
Flexso Luxembourg S.A.	140532	Mexile Investissement S.à r.l.
Hess Holding S.A.	140530	MGP Harbour Exchange II S.à r.l.
HHB Immo S.A.	140531	MGP Viking S.à r.l.
HHB Immo S.A.	140529	MHC Luxembourg S. à r.l.
HHB Immo S.A.	140529	Michel Guy Management S.à r.l.
HLK Software S.A.	140530	Micro Matic S.A.
Hôtel THEIS S.A.	140529	Milort S.A.
Houseconcept-Dielchen S.A.	140531	M. Mutsch et Fils S.A.
ICTS Europe	140532	Modinlux S.à r.l.
Iglu Software S.à r.l.	140531	Montalux S.à.r.l.
Ikanos S.A.	140536	Montante Holding S.A.-SPF
IKB Lux Beteiligungen S.à r.l.	140535	Mountain Aviation S.A.
ILP III S.à r.l.	140533	MSI Alpha Phi S.C.A.
ILP III S.à r.l.	140533	MTZ International S.A.
Immobilière Even	140535	Na2O S.A.
Immo-Domino S.A.	140535	New Old Brewery S.A.
Immo-Domino S.A.	140533	N & G Patent Services S.A.
Ingenia Polymers International S.A.	140534	NSS Pelican Odin S.à r.l.
Insurance Broker's Solution Europe	140532	Opus - Chartered Issuances S.A.
International Association of Registered Certified Tomatis Consultants asbl	140534	Saint (BC) Topco S.à r.l.
Linro Capital S.à r.l.	140538	Schreiber Invest Trading Eastern Country Europe S.A.
		Tulipfield Investments
		Vasterudd S.A.

Tulipfield Investments, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg E 5.173.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the 25 day of September.

The undersigned,

1) Mr. Jan Bogdan PILCH, Director of companies, born in Wisla (Poland) on 23/06/1965, residing at Skrzetuskiego 23, 30-441 Krakow (Poland),

2) Mrs. Renata Bogumila PILCH, Director of companies, born in Pabianice (Poland) on 23/08/1968, residing at Skrzetuskiego 23, 30-441 Krakow (Poland),

3) Mr. Wieslaw Piotr OLES, Lawyer, born in Rybnik (Poland) on 29/10/1965, residing at Retoryka 18, 31-108, Krakow (Poland),

4) Mr. Tomasz BARAN, Director of companies, born in Krakow (Poland) on 02/04/1966, residing at Komandosow 3 m.7, 30-334 Krakow (Poland)

5) Mr. Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, Lawyer, born in Krakow (Poland) on 03/05/1964, residing professionally at 95 m 11, Starowislna, 31-052 Krakow (Poland),

have drawn up the following Articles of Incorporation of a "société civile" which they declare to constitute among themselves.

Art. 1. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. I

The object of the company is furthermore, in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all transactions which may be connected directly or indirectly with the company's object or facilitating its extension, development or exploitation, insofar as they do not contravene the company's status as a "société civile".

Art. 2. The name of the company is "TULIPFIELD INVESTMENTS" Société Civile.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 5. The share capital is fixed at SIXTEEN THOUSAND EUROS (16.000.- EUR), represented by SIXTEEN THOUSAND (16.000) shares with a nominal value of ONE EURO (1,- EUR) each.

Art. 6. The transfer of shares shall be carried out through a deed executed and authenticated by a notary or by a simple contract in compliance with article 1690 of the Civil Code. Shares shall only be transferred "inter vivos" to partners or to non-partners by means of unanimous decision of all the partners.

In case of transfer of shares by reason of a death the heirs or legatees of the deceased partner must be approved by unanimous decision of the surviving partners. Such consent shall, however, not be required when the shares are transmitted as a legacy in direct line, i.e. to the legal heirs.

Art. 7. Each share shall, in respect of the company's net assets and share of profits, confer to the partner the right to a fraction proportional to the number of existing shares.

Art. 8. Between themselves, the partners are each liable for the debts of the company in proportion to the number of shares which he/she holds.

The partners are liable towards creditors of the company, for such debts in conformity with Article 1863 of the Civil Code.

Art. 9. The company will not be dissolved by the death of one partner or several partners, but will continue to exist among the survivors and legal heirs of the deceased partner or partners.

The loss of legal rights or bankruptcy of a partner or of several partners will not put an end to the company, which will continue among the other partners excluding the barred or bankrupt partners.

Each share is indivisible with regard to the company.

Co-owners are required, as regards exercising their rights, to be represented towards the company by only one of them or by a commonly-appointed proxy holder chosen from among the other partners.

The rights and obligations attached to each share follow its ownership. The ownership of a share carries with it full rights and obligations as regards compliance with the Articles and with the resolutions taken by the General Meeting.

Art. 10. The company is managed and administered by one or several managers nominated by the General Meeting of partners, which fixes their number and the duration of their mandate.

In case of the death, resignation or impediment of one of the managers, his/her replacement shall be decided upon by the partners.

The mandate of the manager or managers may only be revoked by unanimous decision of all the partners.

Art. 11. The manager(s) is/are invested with the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all acts and transactions within the company's object as well as all administrative acts.

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager for all transactions less than 100,000.- EUR. For all superior amounts, written agreement and approval will be required from the partners.

Art. 12. Each partner has unlimited rights regarding the supervision and verification of all the business of the company.

Art. 13. The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The partners shall meet at least once per year at the place which is indicated in the convening notice.

The partners may be convened to an extraordinary meeting by the manager or managers if they consider it appropriate, but they must be convened within one month of a request from one or several partners representing at least one-fifth of all the shares.

Convening notices for ordinary or extraordinary meetings take the form of registered letter sent to the partners at least five days before the meeting and containing in summary form a description of the purpose of the meeting.

The partners may meet by oral agreement and without notice if all the partners are present or represented.

Art. 15. At all meetings, each share has the right to one vote. Resolutions are adopted by simple majority vote of the partners present or represented.

In case of division of ownership of the shares between the bare-owner and the usufructuary, the voting right is held by the usufructuary.

Art. 16. The partners are empowered to amend the Articles, whatever the nature and importance of such amendments.

Decisions to amend the Articles must be taken by unanimous vote of all the partners.

Art. 17. In the event of anticipated dissolution of the company, the liquidation shall be conducted by the good offices of one or more of the partners, or any other liquidator as shall be decided upon, and whose powers shall be determined by the partners.

The liquidator or liquidators may, by decision of the partners, contribute part or all of the assets, rights and obligations of the company in liquidation to another civil or commercial company or cede to a company or any other person such assets, rights and obligations.

The net result of the liquidation, after settlement of the company's commitments, is shared among the partners in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 18. Articles 1832 to 1872 of the Civil Code shall apply in respect of anything not provided for in these statutes.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December, 2013.

Subscription - Payment

1) Mr. Jan Bogdan PILCH, prenamed, declares to subscribe to seven thousand two hundred (7.200) shares of the company, and pay them by (i) contribution in kind of 450 shares Class B with a par value of one euro (EUR 1,-) each representing 45% of the share capital of the company "TULIPFIELD LIMITED", a company existing under the law of Cyprus, with registered office at Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Cyprus, registered at the company's register of Nicosia under the number HE 276829, and by (ii) contribution in cash of six thousand seven hundred fifty euros (EUR 6.750.-).

2) Mrs. Renata Bogumila PILCH, prenamed, declares to subscribe to two thousand four hundred (2.400) shares of the company, and pay them by (i) contribution in kind of 150 shares Class B with a par value of one euro (EUR 1,-) each representing 15% of the share capital of the company "TULIPFIELD LIMITED", a company existing under the law of Cyprus, with registered office at Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Cyprus, registered at the company's register of Nicosia under the number HE 276829, and by (ii) contribution in cash of two thousand two hundred fifty euros (EUR 2.250.-).

3) Mr. Wieslaw Piotr OLES, prenamed, declares to subscribe to two thousand seven hundred twenty (2.720) shares of the company, and pay them by (i) contribution in kind of one hundred seventy (170) shares Class A with a par value

of one euro (EUR 1,-) each representing 17% of the share capital of the company "TULIPFIELD LIMITED", a company existing under the law of Cyprus, with registered office at Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Cyprus, registered at the company's register of Nicosia under the number HE 276829, and by (ii) contribution in cash of two thousand five hundred fifty euros (EUR 2.550.-).

4) Mr. Tomasz BARAN, prenamed, declares to subscribe to two thousand seven hundred twenty (2.720) shares of the company, and pay them by (i) contribution in kind of one hundred seventy (170) shares Class A with a par value of one euro (EUR 1,-) each representing 17% of the share capital of the company "TULIPFIELD LIMITED", a company existing under the law of Cyprus, with registered office at Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Cyprus, registered at the company's register of Nicosia under the number HE 276829, and by (ii) contribution in cash of two thousand five hundred fifty euros (EUR 2.550.-).

5) Mr. Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, prenamed, declares to subscribe to nine hundred sixty (960) shares of the company, and pay them by (i) contribution in kind of sixty (60) shares Class A with a par value of one euro (EUR 1,-) each representing 6% of the share capital of the company "TULIPFIELD LIMITED", a company existing under the law of Cyprus, with registered office at Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Cyprus, registered at the company's register of Nicosia under the number HE 276829, and by (ii) contribution in cash of nine hundred euros (EUR 900.-).

It results from a certificate issued on the 02/09/2013, by the directors of the company TULIPFIELD LIMITED, a company constituted under the laws of Cyprus, with its registered office at Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Cyprus (the "Company") registered at the company's register of Nicosia under the number HE 276829, that:

- "Mr. Jan Bogdan PILCH, Director of companies, born in Wisla (Poland) on 23/06/1965, residing at Skrzetuskiego 23, 30-441 Krakow (Poland), is the owner of 450 shares Class B with the nominal value of EUR 1,- each of the Company;

- Mrs. Renata Bogumila PILCH, Director of companies, born in Pabianice (Poland) on 23/08/1968, residing at Skrzetuskiego 23, 30-441 Krakow (Poland), is the owner of 150 shares Class B with the nominal value of EUR 1,- each of the Company;

- Mr. Wieslaw Piotr OLES, Director of companies, born in Rybnik (Poland) on 29/10/1965, residing at Retoryka 18, 31-108, Krakow (Poland), is the owner of 170 shares Class A with the nominal value of EUR 1,- each of the Company;

- Mr. Tomasz BARAN, Director of companies, born in Krakow (Poland) on 02/04/1966, residing at Komadosow 3 m.7, 30-334 Krakow (Poland), is the owner of 170 shares Class A with the nominal value of EUR 1,- each of the Company;

- Mr. Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, Director of companies, born in Krakow (Poland) on 03/05/1964, residing professionally at 95 m 11, Starowislna, 31-052 Krakow (Poland), is the owner of 60 shares class A with the nominal value of EUR 1,- each of the Company;

- such shares are fully paid-up;

- Mr. Jan Bogdan PILCH, Mrs. Renata Bogumila PILCH, Mr. Wieslaw Piotr OLES, Mr. Tomasz BARAN and Mr. Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ prenamed, are the persons solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Cyprus law and the articles of association of the company, the shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Cyprus, will be effected upon registration of the deed documenting the said contribution in kind;

- the company's shares totalling 1.000 shares to be contributed are worth EUR 10.149.339,13 according to the attached valuation report;"

The amount of one thousand euros (EUR 1.000.-) is transferred to the share capital and the surplus, being ten million one hundred forty eight thousand three hundred thirty nine euros and thirteen cents (EUR 10.148.339,13), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, as well as the aforementioned valuation report dated on 5 September 2013, after signature ne varietur by the Parties hereto as aforenamed shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The parties hereto declare that all the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) and expressly acknowledge that the part of the payment in cash in the amount of FIFTEEN THOUSAND EUROS (15.000.-EUR) is being made by wire transfers to the credit of the company and is thus available to the company.

Extraordinary general meeting

And at this moment, the partners as aforenamed, representing the whole of the share capital of the company, have met in extraordinary general meeting, to which they acknowledge that they have been duly convened, and have unanimously passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:

- Mr. Philippe AFLALO, director of Companies, born in Fes (Morocco) on 18 December 1970, residing professionally at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- Mrs. Marie-Laure AFLALO, director of companies, born in Fes (Morocco) on 22 October 1966, residing professionally at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager for all transactions less than 100,000.-EUR. For all superior amounts, written agreement and approval will be required from the partners.

2) The address of the company is established at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up and signed in Luxembourg, on the day first written above.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le 25 septembre.

Les soussignés,

1) Monsieur Jan Bogdan PILCH, Administrateur de sociétés, né à Wisla (Pologne) le 23/06/1965, demeurant à Skrzetuskiego 23, 30-441 Cracovie (Pologne),

2) Madame Renata Bogumila PILCH, Administrateur de sociétés, née à Pabianice (Pologne) le 23/08/1968, demeurant à Skrzetuskiego 23, 30-441 Cracovie (Pologne),

3) Monsieur Wieslaw Piotr OLES, Avocat, né à Rybnik (Pologne) le 29/10/1965, demeurant à Retoryka 18, 31-108 Cracovie (Pologne),

4) Monsieur Tomasz BARAN, Administrateur de sociétés, né à Cracovie (Pologne) le 02/04/1966, demeurant à Kommandosow 3 m. 7, 30-334 Cracovie (Pologne),

5) Monsieur Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, Avocat, né à Cracovie (Pologne) le 03/05/1964, demeurant professionnellement à 95 m 11, Starowislna, 31-052 Cracovie (Pologne), 30-203 Cracovie (Poland),

Lesquels soussignés, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de «TULIPFIELD INVESTMENTS» Société Civile.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à SEIZE MILLE EUROS (16.000.- EUR) représenté par SEIZE MILLE (16.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant pour toute transaction ne dépassant pas 100.000.- EUR. Pour toute transaction dépassant 100.000.- EUR, l'accord écrit des associés sera requis.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un ou plus des associés ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

1) Monsieur Jan Bogdan PILCH, prénommé, déclare souscrire sept mille deux cents (7.200) parts sociales de la société et les libérer moyennant (i) apport en nature de quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, représentant 45% du capital social total de la société "TULIPFIELD LIMITED", une société de droit chypriote ayant son siège social à Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Chypre, inscrite au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 276829 et (ii) par apport en espèces de six mille sept cent cinquante euros (6.750.-EUR).

2) Madame Renata Bogumila PILCH, prénommée, déclare souscrire deux mille quatre cents (2.400) parts sociales de la société et les libérer moyennant (i) apport en nature de cent cinquante (150) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, représentant 15% du capital social total de la société "TULIPFIELD LIMITED", une société de droit chypriote ayant son siège social à Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Chypre, inscrite au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 276829 et (ii) par apport en espèces de deux mille deux cent cinquante euros (2.250.-EUR).

3) Monsieur Wieslaw Piotr OLES, prénommé, déclare souscrire deux mille sept cent vingt (2.720) parts sociales de la société et les libérer moyennant (i) apport en nature de cent soixante-dix (170) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, représentant 17% du capital social total de la société "TULIPFIELD LIMITED", une société de droit chypriote ayant son siège social à Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Chypre, inscrite au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 276829 et (ii) par apport en espèces de deux mille cinq cent cinquante euros (2.550.- EUR).

4) Monsieur Tomasz BARAN, prénommé, déclare souscrire deux mille sept cent vingt (2.720) parts sociales de la société et les libérer moyennant (i) apport en nature de cent soixante-dix (170) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, représentant 17% du capital social total de la société "TULIPFIELD LIMITED", une société de droit chypriote ayant son siège social à Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Chypre, inscrite au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 276829 et (ii) par apport en espèces de deux mille cinq cent cinquante euros (2.550.-EUR).

5) Monsieur Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, prénommé, déclare souscrire neuf cent soixante (960) parts sociales de la société et les libérer moyennant (i) apport en nature de soixante (60) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, représentant 6% du capital social total de la société "TULIPFIELD LIMITED", une société de droit chypriote ayant son siège social à Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Chypre, inscrite au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 276829 et (ii) par apport en espèces de neuf cents euros (900.-EUR).

Il résulte d'un certificat émis en date du 02/09/2013 par les administrateurs de la société TULIPFIELD LIMITED, une société de droit chypriote, ayant son siège social à Naousis, 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th Floor, P.C. 6018, Larnaca, Chypre, («la Société») inscrite au Registre des Sociétés de Nicosie sous le numéro HE 276829 que:

- "Monsieur Jan Bogdan PILCH, Administrateur de sociétés, né à Wisla (Pologne) le 23/06/1965, demeurant à Skrzetuskiego 23, 30-441 Cracovie (Pologne), est le propriétaire de 450 parts sociales de classe B de EUR 1,- EUR chacune de la Société;

- Madame Renata Bogumila PILCH, Administrateur de sociétés, née à Pabianice (Pologne) le 23/08/1968, demeurant à Skrzetuskiego 23, 30-441 Cracovie (Pologne), est la propriétaire de 150 parts sociales de classe B de 1,- EUR chacune de la Société;

- Monsieur Wieslaw Piotr OLES, Administrateur de sociétés, né à Rybnik (Pologne) on 29/10/1965, demeurant à Retoryka, 18 31-108, Cracovie (Pologne), est le propriétaire de 170 parts sociales de classe A de 1,- EUR chacune de la Société;

- Monsieur Tomasz BARAN, Administrateur de sociétés, né à Cracovie (Pologne) le 02/04/1966, demeurant à Komandosow 3 m.7, 30-334 Cracovie (Pologne), est le propriétaire de 170 parts sociales de classe A de 1,- EUR chacune de la Société;

- Monsieur Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, Administrateur de sociétés, né à Cracovie (Pologne) le 03/05/1964, demeurant professionnellement à 95 m 11, Starowislna, 31-052 Cracovie (Pologne), est le propriétaire de 60 parts sociales de classe A de 1,- EUR chacune de la Société;

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Jan Bogdan PILCH, Madame Renata Bogumila PILCH, Monsieur Wieslaw Piotr OLES, Monsieur Tomasz BARAN et Monsieur Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ, prénommés, sont les seuls ayants droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une tierce personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi Chypriote et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises à Chypre, seront effectuées dès l'enregistrement de l'acte documentant le dit apport en nature;

- les 1.000 parts sociales apportées de la société sont estimées à une valeur de 10.149.339,13 EUR, selon le rapport d'évaluation ci-joint;

Le montant de mille euros (1.000.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir dix millions cent quarante huit mille trois cent trente neuf euros et treize cents (EUR 10.148.339,13) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, ainsi que le certificat d'évaluation daté du 17/09/2013 susmentionné, après signature "ne varietur" par les parties aux présentes, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Les parties aux présentes déclarent que toutes les parts sociales ont été intégralement libérées et reconnaissent expressément que la partie du paiement en espèces à concurrence de la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000.-EUR) est effectué par virements bancaires au profit de la société et est donc à la libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant la totalité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant pour toute transaction ne dépassant pas 100.000,-EUR. Pour toute transaction dépassant 100.000,- EUR, l'accord écrit des associés sera requis.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et signé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2013141619/349.

(130172074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

NSS Pelican Odin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.015.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 14 octobre 2013 entre:

- NSS Sub Feeder S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143792,

et,

- Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121655,

qu'une (1) part sociale de promotion d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), a été transférée par NSS Sub Feeder S.à r.l., susnommée, à Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., seul et unique associé de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 octobre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013145001/29.

(130176697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

140505

Montante Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 54.715.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONTANTE HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013144978/14.

(130177010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Modinlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3810 Schifflange, 85, rue des Aulnes.
R.C.S. Luxembourg B 173.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144974/10.

(130176725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Montalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R.C.S. Luxembourg B 81.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144975/10.

(130176997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Micro Matic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 18, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 94.992.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144970/10.

(130176815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Na2O S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 160.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144996/10.

(130177303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

MTZ International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 89.436.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MTZ INTERNATIONAL SA., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 89436, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.670 en date du 22 novembre 2002,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianluca NINNO, employé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Le président désigne comme secrétaire Madame Giulia SALUSTRI, employée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hassane DIABATE, employé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varient pas par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan intérimaire de la Société arrêté à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire
2. Modification de la dénomination de la société en MTZ International S.r.l.;
3. Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie à I-00197 Via Vittorio Veneto 108, et adoption par la société de la nationalité italienne.
4. Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
5. Modification de l'objet social.;
6. Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2060.
7. Démission des administrateurs et du Commissaire aux Comptes de la société et décharge.
8. Nomination de l'administrateur unique.
9. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
10. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le bilan intermédiaire de la Société à compter de la date de cette Assemblée, une copie duquel restera attachée au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en MTZ International S.r.l..

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, à I-00197 Rome, Via Vittorio Veneto, 108, (Italie) et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de transformer les actions en parts sociales.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans l'article quatre des nouveaux statuts en langue italienne ci-après.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2060.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société, à savoir Messieurs Gianluca Ninno et Natale Capula, et la société à responsabilité limitée Luxembourg Management Services S.à r.l., et du commissaire aux comptes de la société, à savoir la société F.G.S. CONSULTING LLC, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société: Madame EIDA AYAKO, née à Osaka (Japon) le 05 mars 1955, demeurant à Milan (IT) Via Bezzecca 10, qui restera en fonction jusqu'à l'approbation du bilan 31.12.2014, avec les pouvoirs fixés par les statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

STATUTO

della società "MTZInternational S.r.l."

1. Denominazione.

1.1. La società si denomina "MTZ International S.r.l.".

2. Sede.

2.1. La società ha sede in Roma.

2.2. E' riservata ai soci la decisione circa il cambiamento di indirizzo.

3. Durata.

3.1. La durata è fissata al 31 dicembre 2060.

4. Oggetto.

4.1 La società ha per oggetto la seguente attività:

a) l'attività mobiliare e immobiliare ed in particolare:

- l'acquisizione e la gestione di assets mobiliari quali marchi e brevetti con possibilità di concedere/acquisire gli stessi in licenza d'uso o sub licenza d'uso in ogni categoria di attività commerciale, industriale e finanziaria; effettuare attività di ricerca e sviluppo riconducibili agli assets acquisiti e/o detenuti e ad essi riconducibili, con sviluppo e diffusione di tecniche e prodotti utili nel settore delle attività commerciali, industriali e finanziarie riconducibili in particolare al settore tessile e dell'abbigliamento, nonché lo svolgimento di ogni attività connessa ad iniziative nel settore tessile e diretto/indiretto all'abbigliamento e accessori per uomo donna e bambino, escludendo qualunque attività di tipo fiduciario e di intermediazione ed escludendo altresì la concessione di beni in locazione finanziaria;

- l'acquisizione e la manutenzione, ordinaria e straordinaria, di immobili propri o di terzi con assunzione di contratti di mandato con rappresentanza, escludendo qualunque attività di tipo fiduciario e di intermediazione ed escludendo altresì la concessione di beni in locazione finanziaria;

- la locazione, sempre non finanziaria, di durata anche giornaliera, di immobili sociali per l'organizzazione, a cura di terzi, di meeting, conferenze, seminari, ricevimenti, ecc., con l'esclusione di qualunque fornitura di servizi o cessione di beni connessa allo svolgimento delle suddette manifestazioni;

b) l'industria edilizia ed in particolare:

- l'acquisto, la vendita, la permuta, la gestione e l'affitto di terreni e fabbricati urbani, rustici, commerciali e industriali, la trasformazione di terreni agricoli inculti e la lottizzazione di terreni per la realizzazione di complessi immobiliari, nonché la locazione di tali beni, esclusa la locazione finanziaria;

- la demolizione di edifici destinati all'abbattimento;

- la costruzione, la ristrutturazione, la trasformazione ed il restauro, con il sistema dell'appalto per conto di terzi e con il conferimento dell'appalto a terzi o con gestione diretta: di opere edilizie di interesse sia pubblico sia privato, di edifici destinati a case di abitazione, di negozi, di edifici e capannoni industriali, di edifici monumentali e storici, di strade, di ponti, di viadotti, di acquedotti, di elettrodotti, di gallerie, di dighe, di strade ferrate, di rilevati aeroportuali, di porti, di fognature, di opere pubbliche in genere, di edifici alberghieri, di scuole, di edifici di culto, di caserme, di carceri, di ospedali, di stadi, di palazzi dello sport, di impianti sportivi in genere, di teatri, di teatri di posa, di sale cinematografiche, di impianti industriali di qualsiasi tipo o genere, di impianti tecnologici di ogni natura;

- l'assunzione di appalti, di concessioni e commesse pubbliche e private;

c) l'assunzione, sia diretta che indiretta, e la gestione tecnica, commerciale, finanziaria ed amministrativa in proprio di partecipazioni e interessenze, anche di controllo, in altre società (sia costituite sia costituende) e/o enti, italiani ed esteri, pubblici e privati e, quindi, l'acquisizione, detenzione e gestione dei diritti, rappresentati o meno da titoli, sul capitale di tali società e/o enti, con la tassativa esclusione di attività di assunzione e gestione di interessenze esercitata nei confronti del pubblico.

d) la cessione in uso a terzi di capacità elaborative degli impianti EDP in eccesso rispetto alle esigenze aziendali; lo studio, ricerca ed analisi in materia economica e finanziaria; la gestione di servizi informatici o di elaborazione dati; la formazione e l'addestramento del personale; il tutto anche nei confronti di società controllanti, controllate, collegate o nei cui confronti esercita attività di direzione e coordinamento di cui all'art. 2497 e ss. c.c.

La società potrà inoltre assumere rappresentanze commerciali, industriali di beni di consumo e/o strumentali nell'ambito della propria attività con possibilità di operare a mezzo di un conto deposito o quant'altro necessario all'adempimento degli scopi sociali.

La società potrà inoltre fornire alle società partecipate, nonché alle eventuali, società del gruppo, beni e servizi tramite la propria organizzazione ed i propri collaboratori, anche ai fini del coordinamento delle attività commerciali delle medesime società.

4.2 La società può compiere tutti gli atti occorrenti, a mezzo dell'organo amministrativo e ad esclusivo giudizio dello stesso, per l'attuazione dell'oggetto sociale (con esclusione espressa delle attività di cui al D.Lgs. 1° settembre 1993 n. 385, alla legge 2 gennaio 1991 n. 1 e al D.Lgs. 24 febbraio 1998 n.58, e successive modificazioni, in quanto già non ricomprese nel presente oggetto, e quindi non nei confronti del pubblico, e ferma restando l'attività di gestione di partecipazioni), e così tra l'altro:

- compiere operazioni commerciali ed industriali, finanziarie (con le esclusioni di cui sopra), ipotecarie ed immobiliari compresi l'acquisto, la vendita e la permuta di beni mobili, anche registrati, immobili e diritti immobiliari, la locazione e l'affitto attivi e passivi di beni mobili e immobili, con esclusione delle locazioni finanziarie attive;

- ricorrere a qualsiasi forma di finanziamento (nonché di leasing passivo) con Istituti di Credito, Banche, Società e privati, concedendo le opportune garanzie reali e personali;

- concedere fidejussioni, avalli e garanzie reali a favore di società controllanti, controllate e collegate (ai sensi dell'art. 2359 del codice civile) e controllate da una stessa controllante, e comunque all'interno di un medesimo gruppo, ai sensi della vigente normativa in materia (D.M. 6 luglio 1994 pubblicato sulla G.U. del 22 luglio 1994 n. 170);

- partecipare a consorzi o a raggruppamenti di imprese.

5. Domicilio dei soci e libro soci.

5.1. Il domicilio dei soci per i loro rapporti con la società è quello risultante dal libro dei soci, a tal fine eletto ove istituito.

6. Capitale.

6.1. Il capitale è di euro 31.000,00 (trentunomila virgola zero zero).

6.2. Il voto di ogni socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

7. Partecipazioni, Diritti dei soci e recesso.

7.1. Le partecipazioni dei soci possono essere determinate in misura non proporzionale ai rispettivi conferimenti.

7.2. Non vi sono soci aventi diritti particolari in relazione all'amministrazione o alla distribuzione degli utili. I diritti sociali spettano pertanto ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta.

7.3. È consentito il conferimento in denaro, di beni in natura, di crediti, nonché di qualsiasi altra entità suscettibile di valutazione economica, ivi compresa la prestazione d'opera e di servizi; in mancanza di diversa indicazione il conferimento deve essere effettuato in denaro.

7.4. Nell'ipotesi in cui il socio si obblighi a conferire una prestazione d'opera o di servizi, lo stesso dovrà prestare una polizza di assicurazione o una fideiussione bancaria con cui vengano garantiti, per l'intero valore ad essi assegnato, gli

obblighi assunti; è in facoltà del socio in sostituzione delle richiamate garanzie, versare alla società una cauzione in denaro di importo pari al valore attribuito al conferimento.

7.5. I soci hanno diritto di recedere nei casi e con gli effetti previsti dalla legge. Il recesso è esercitato mediante lettera raccomandata che deve essere spedita entro quindici giorni dall'iscrizione nel Registro delle Imprese della decisione che lo legittima con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento. Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

L'Organo amministrativo è tenuto a comunicare ai soci i fatti che possano dar luogo all'esercizio del recesso entro trenta giorni dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Nel caso di quote intestate a Società Fiduciarie, esercenti l'attività ai sensi della Legge 23 novembre 1939 n. 1966 e successive integrazioni e modificazioni, il diritto di recesso può essere esercitato anche solo per parte di esse, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

Nel caso di esercizio del diritto di recesso relativo a quote intestate a società fiduciaria operante ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni questa ultima ha comunque la facoltà di reintestare le quote al/i proprio/i mandante/i, anche solo per parte della partecipazione intestata.

7.6. Le quote sociali possono essere oggetto di intestazione fiduciaria ai sensi della Legge n. 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni; in tali casi i soci prendono atto che l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse di uno o più fiduciari e solo a questi pertanto sono imputabili gli effetti giuridici e le responsabilità conseguenti a tale esercizio.

In caso di partecipazioni intestate a società fiduciaria esercente l'attività ai sensi della Legge n. 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni le prescrizioni e le responsabilità di cui all'art. 2497 bis c.c. non trovano applicazione nei confronti della medesima società fiduciaria bensì in quelli del o dei mandanti, qualora rientranti nelle previsioni normative di cui agli articoli in commento.

8. Versamenti e finanziamenti dei soci.

8.1. La società può acquisire dai soci, previo consenso individuale degli stessi, versamenti in conto capitale o a fondo perduto senza obbligo di rimborso, ovvero stipulare con i soci finanziamenti con obbligo di rimborso, che si presumono infruttiferi salvo altra determinazione risultante da atto scritto, il tutto sempre che ricorrano i requisiti che non fanno considerare detti finanziamenti attività di raccolta di risparmio ai sensi della normativa in materia bancaria e creditizia.

8.2. Il rimborso dei finanziamenti dei soci a favore della società, effettuati in un momento in cui risulta un eccessivo squilibrio dell'indebitamento rispetto al patrimonio netto oppure in una situazione finanziaria nella quale sarebbe stato ragionevole un conferimento, è postergato rispetto alla soddisfazione degli altri creditori e, se avvenuto nell'anno precedente la dichiarazione di fallimento della società, il rimborso deve essere restituito.

9. Titoli di debito.

9.1. La società può emettere titoli di debito, al portatore:

a) con deliberazione unanime degli amministratori per un ammontare non superiore al capitale sociale; gli Amministratori non potranno emettere altri titoli di debito se non dopo l'integrale rimborso della precedente emissione;

b) con decisione dei soci, a mezzo di deliberazione assunta con la maggioranza dell'ottantuno per cento (81%) del capitale, per un ammontare pari al capitale ed alle riserve disponibili risultanti dall'ultimo bilancio approvato; la deliberazione dei soci potrà essere assunta solo nel caso in cui sia stata estinta qualunque altra emissione di titoli da parte degli Amministratori.

9.2. La determinazione della durata del debito oggetto dei titoli e dell'ammontare degli interessi, nonché la determinazione di qualunque altra condizione del prestito e delle modalità di rimborso, compete all'Organo di Amministrazione qualunque sia l'organismo emittente.

9.3. Gli interessi non potranno comunque essere fissati in una misura superiore a cinque punti rispetto all'interesse legale corrente all'epoca dell'emissione.

9.4. I titoli di debito di cui ai precedenti commi soggiacciono inderogabilmente alla disciplina del II comma dell'art. 2483 del c.c.-.

10. Prelazione.

10.1. Il socio che intende vendere la propria quota di partecipazione, o parte di essa, deve informarne con lettera raccomandata l'Organo Amministrativo, il quale ne darà comunicazione agli altri soci.

10.2. Questi potranno rendersi acquirenti della quota offerta in vendita in proporzione delle quote rispettivamente possedute, in modo da lasciare immutato il preestente rapporto di partecipazione al capitale sociale.

10.3. Il prezzo della quota offerta in vendita deve essere stabilito in base al reale valore del patrimonio della società al tempo della cessione.

10.4. Nel caso di mancato accordo sulla determinazione del prezzo coi criteri sopra indicati, si farà ricorso al Collegio Arbitrale di cui in seguito.

10.5. Entro trenta giorni da quello in cui é fatta la comunicazione i soci dovranno comunicare all'Organo Amministrativo se intendono acquistare.

10.6. In mancanza di tale comunicazione nell'indicato termine, si considerano rinunciatari.

10.7. In questo caso la quota offerta in vendita può essere acquistata dal socio o proporzionalmente dai soci che avranno nei termini comunicato di voler acquistare.

10.8. Se nessun socio esercita la prelazione con le modalità indicate, la quota é liberamente disponibile.

10.9. Il patto di prelazione si applica anche nel caso di vendita del diritto di opzione nascente dall'aumento di capitale.

10.10. Il patto di prelazione non si applica nel caso in cui la vendita é fatta a favore del coniuge, dei parenti in linea retta e collaterali in secondo grado.

10.11. Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria in capo a società italiane operanti ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, l'eventuale atto con il quale la Fiduciaria provveda alla reintestazione in capo al proprio fiduciante della quota della quale risulta intestataria, ovvero al trasferimento ad altra società fiduciaria che agisca per conto del medesimo fiduciante, non configurando un trasferimento della proprietà del bene non rileva ai fini della prelazione spettante ai soci.

Resta tuttavia inteso che, nell'ipotesi di mutamento del o dei soci fiducianti, si applicherà la disciplina dell'esercizio del diritto di prelazione di cui ai punti "10.1.", "10.2.", "10.3.", "10.4.", "10.5.", "10.6.", "10.7.", "10.8." e "10.9." del presente articolo.

In particolare è data facoltà alla società Fiduciaria di reintestare al proprio fiduciante le azioni di partecipazione ad esso spettante, in virtù del diritto di prelazione.

11. Decisioni dei soci.

11.1. Sono riservate alla competenza dei soci:

11.1.1. l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;

11.1.2. la nomina e la revoca degli Amministratori, nonché la determinazione del loro compenso;

11.1.3. la nomina, nei casi previsti dall'articolo 2477 secondo e terzo comma c.c., dei Sindaci e del Presidente del Collegio Sindacale o del revisore, nonché la determinazione del loro compenso;

11.1.4. le modificazioni dell'atto costitutivo;

11.1.5. la decisione di compiere operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto sociale, ovvero una rilevante modifica dei diritti dei soci, nonché l'assunzione di partecipazioni da cui derivi responsabilità illimitata per le obbligazioni della società partecipata;

11.1.6. le decisioni in ordine all'anticipato scioglimento della società;

11.1.7. le decisioni in merito alla nomina e alla revoca dei liquidatori e quelle che modificano le deliberazioni assunte ai sensi dell'art. 2487, primo comma, c.c.;

11.1.8. le decisioni relative agli aumenti ed alle riduzioni del capitale sociale;

11.1.9. le decisioni in ordine alle opposizioni degli Amministratori (ex art. 2257 del cod. civ.) in caso di amministrazione plurima disgiuntiva;

11.1.10. le decisioni relative al trasferimento della sede ed all'istituzione e soppressione di sedi secondarie;

11.1.11. le decisioni in ordine alla introduzione, soppressione o modifica di clausole compromissorie;

11.1.12. le decisioni relative alla emissione di titoli di debito nel caso previsto dalla lettera "b" del comma "9.1" di questo Statuto;

11.1.13. le decisioni aventi ad oggetto l'approvazione della proposta di concordato preventivo o fallimentare e la richiesta di ammissione alla procedura di amministrazione controllata.

11.2. Decisioni in forma assembleare

In ordine alle materie di cui ai punti "11.1.4", "11.1.5.", "11.1.6.", "11.1.7.", "11.1.8.", "11.1.9.", "11.1.11" e "11.1.12", del precedente comma dovranno essere assunte con deliberazione assembleare.

11.3. Decisioni in forma non assembleare

11.3.1. Tutte le decisioni che per legge o in forza del presente Statuto non debbano adottarsi con deliberazione assembleare e quest'ultima non sia espressamente richiesta da uno o più Amministratori o da tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale, devono essere assunte sulla base:

a) di unico documento da cui risulti chiaramente l'argomento oggetto della decisione, che dovrà essere datato e sottoscritto da ciascun socio con l'indicazione "visto ed approvato" oppure "visto e non approvato" oppure "visto ed astenuto";

b) di una pluralità di documenti, tutti di identico contenuto, da cui risulti chiaramente l'argomento oggetto della decisione, che saranno inviati dal proponente a tutti i soci; ciascun socio daterà e sottoscriverà il documento da lui ricevuto con l'indicazione "visto ed approvato" oppure "visto e non approvato" oppure "visto ed astenuto", provvedendo quindi a trasmettere alla società il documento da lui sottoscritto.

11.3.2. Copia dell'unico documento o di tutti i documenti sarà inviata agli Amministratori ed ai Sindaci o al revisore, se nominati.

11.3.3. Sono considerate forme idonee anche gli invii a mezzo telefax o per posta elettronica, purché in questo ultimo caso le sottoscrizioni siano apposte in forma digitale.

11.3.4. Tra la data della prima e quella dell'ultima sottoscrizione, sia se raccolte con unico documento che con pluralità di documenti, non può intercorrere un periodo superiore a trenta giorni.

11.3.5. La decisione si reputa validamente adottata qualora entro il termine suddetto pervengano alla società le dichiarazioni di approvazione di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale e assume la data dell'ultima dichiarazione pervenuta nel termine prescritto.

11.3.6. Tutte le decisioni in forma non assembleare dovranno essere trascritte e conservate ai sensi dell'art. 2478 c.c.-.

11.3.7. L'individuazione dei soci legittimi a partecipare alle decisioni in forma non assembleare è effettuata con riferimento alle risultanze del libro soci alla data della sottoscrizione; qualora intervengano mutamenti nella compagine sociale tra la data della prima e quella dell'ultima sottoscrizione, il nuovo socio potrà sottoscrivere la decisione in luogo del socio dante causa, allegando un estratto autentico del libro soci ovvero l'attestazione degli Amministratori da cui risulti la sua regolare iscrizione in tale libro.

11.3.8. La delega per poter sottoscrivere le decisioni dei soci deve essere rilasciata per iscritto e dovrà essere trascritta e conservata unitamente alla decisione a cui si riferisce; il titolare della delega apporrà la sua sottoscrizione con la dizione "per delega" o altra equivalente.

12. Assemblea.

12.1. Convocazione dell'assemblea

12.1.1. L'assemblea è convocata presso la sede sociale o in altro luogo, purché in uno Stato membro dell'Unione Europea.

12.1.2. L'avviso di convocazione deve contenere l'elenco delle materie da trattare e l'indicazione di giorno, ora e luogo stabiliti per l'adunanza.

12.1.3. L'avviso dovrà essere inviato a cura dell'Amministratore Unico, del Presidente o del Vice Presidente del Consiglio di Amministrazione o, di ciascuno degli Amministratori, a tutti i soci e, se nominato, al Collegio Sindacale o al revisore, con mezzi che garantiscono la tempestiva informazione degli interessati sugli argomenti da trattare.

12.1.4. Si potrà scegliere quale mezzo di convocazione, alternativamente uno dei seguenti:

a) lettera inviata almeno otto giorni prima della data dell'adunanza a mezzo di servizi postali od equiparati, fornita di avviso di ricevimento;

b) lettera semplice inviata almeno otto giorni prima della data dell'adunanza, che dovrà essere restituita da tutti i soci, entro la data e l'ora stabiliti per l'assemblea, in copia sottoscritta per ricevuta, con apposta la data di ricevimento;

c) messaggio telefax o di posta elettronica, inviato almeno otto giorni prima della data dell'adunanza; i soci dovranno, entro la data stabilita per l'assemblea, confermare per iscritto (anche con lo stesso mezzo) di aver ricevuto l'avviso specificando la data di ricevimento.

12.2. Deliberazione totalitaria

12.2.1 In mancanza delle formalità di convocazione, la deliberazione si intende regolarmente adottata quando:

- è presente l'intero capitale sociale;

- tutti gli Amministratori e i Sindaci Effettivi sono presenti ovvero risultino informati della riunione e nessuno dei presenti si oppone alla trattazione dell'argomento.

12.2.2. Affinchè, ai sensi dell'art. 2479 bis, comma 5 c.c., l'Assemblea possa considerarsi totalitaria, occorre che gli Amministratori e, se nominati, i Sindaci, assenti all'adunanza rilascino una dichiarazione scritta redatta su qualsiasi supporto, cartaceo o magnetico, e spedita alla società con qualsiasi sistema di comunicazione, compresi il telefax e la posta elettronica, da conservarsi agli atti della società, da cui risulti che essi sono informati della riunione assembleare.

12.3. Diritto di intervento all'assemblea

Possono intervenire all'assemblea coloro che risultino già iscritti nel libro dei soci.

12.4. Riunioni

L'assemblea può riunirsi mediante videoconferenza tra il luogo di convocazione e altri luoghi ove sono i soci purché siano rispettate le seguenti condizioni:

- che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;

- che sia consentito al Presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;

- che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo in caso di assemblea totalitaria) i luoghi video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo indicato nell'avviso di convocazione ove sono presenti il Presidente ed il segretario; dovranno inoltre essere predisposti tanti fogli di presenza quanti sono i luoghi video collegati.

12.5. Rappresentanza

12.5.11 soci possono farsi rappresentare in assemblea con le modalità di cui all'articolo 23 72 c.c.-.

12.5.2 Spetta al Presidente dell'assemblea di constatare la regolarità delle deleghe ed in genere il diritto di intervento all'assemblea. Quando tale constatazione è avvenuta, la validità della costituzione dell'assemblea non potrà essere infirmata per il fatto che alcuni degli intervenuti abbondono l'adunanza.

12.6. Presidenza

12.6.1. La presidenza dell'assemblea secondo i sistemi di amministrazione compete:

- all'Amministratore Unico;
- al Presidente del Consiglio di Amministrazione e, in caso di assenza od impedimento di quest'ultimo nell'ordine: al Vice Presidente, all'Amministratore Delegato, se nominati, o al più anziano degli Amministratori;
- al Coamministratore da più tempo in carica o in subordine dal più anziano di età.

12.6.2. Qualora né gli uni, né gli altri possano o vogliano esercitare tale funzione gli intervenuti designano, a maggioranza assoluta del capitale rappresentato, il Presidente fra i presenti.

12.7. Verbale dell'assemblea

12.7.1. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal Presidente e, se nominato, dal Segretario scelto dall'assemblea. Dal verbale, o dai relativi allegati, devono risultare per attestazione del Presidente:

- la verifica della regolare costituzione dell'assemblea;
- l'accertamento dell'identità e della legittimazione dei presenti;
- l'accertamento della modalità e del risultato delle votazioni;
- l'identificazione dei soci astenuti e/o dissidenti;
- le dichiarazioni degli intervenuti, in quanto pertinenti all'ordine del giorno ed in quanto sia fatta specifica richiesta di verbalizzazione delle stesse.

12.7.2. Il verbale della deliberazione dell'assemblea che comporta modificazione dell'atto costitutivo è redatto da notaio.

12.8. Quorum assembleari

12.8.1. Salvi i casi in cui la legge preveda maggioranze più elevate, l'Assemblea delibera, per alzata di mano, col voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale e delibera a maggioranza assoluta.

Occorre il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale per deliberare sulle modificazioni dell'atto costitutivo, sulle decisioni di compiere operazioni che comportano una sostanziale modifica dell'oggetto sociale o una rilevante modifica dei diritti dei soci, sullo scioglimento anticipato della società, sulla trasformazione in società di persone, sulla fusione e scissione, sull'emissione di titoli di debito nel caso previsto dalla lettera "b" del comma "9.1" che precede, sull'introduzione, soppressione o modifica di clausole compromissorie. "In caso di partecipazioni sociali intestate a società fiduciaria operante ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni, su incarico conferito da diversi soggetti, il voto potrà essere esercitato mediante il rilascio di più deleghe e in maniera divergente in esecuzione alle istruzioni dei diversi fiducianti.

12.9. Aumento del capitale

12.9.1. L'aumento di capitale potrà essere attuato, anche mediante offerta di tutto o parte di esso a terzi con esclusione del diritto di opzione spettante ai soci, salvo l'ipotesi disciplinata dall'art. 2482 ter c.c.; in tal caso spetta ai soci assenti, astenuti o dissidenti il diritto di recesso a norma dell'articolo 2473 c.c.-.

12.9.2. Ogni comunicazione ai soci conseguente alle deliberazioni di cui sopra dovrà essere effettuata a cura degli Amministratori a mezzo raccomandata A.R. -.

12.10. Riduzione del capitale per perdite

12.10.1. Ai sensi dell'art. 2482-bis c.c. la relazione degli Amministratori sulla situazione patrimoniale della società con le osservazioni del Collegio Sindacale o del revisore in quanto nominati, possono non essere depositate presso la sede sociale anteriormente all'assemblea, ma esaurientemente illustrate nella stessa.

12.10.2. In ogni caso, gli Amministratori, nel corso dell'assemblea, dovranno dar conto dei fatti di rilievo avvenuti dalla data di riferimento di tale relazione sino alla data in cui si tiene l'assemblea stessa.

13. Amministrazione.

13.1. La società può essere amministrata:

- a) da un Amministratore Unico;
- b) da un Consiglio di Amministrazione composto da tre a sette membri;

c) da due o più Amministratori, che possono agire disgiuntamente o congiuntamente, con la conseguenziale applicazione rispettivamente degli art. 2257 e 2258 del cod. civ.-. Per quanto concerne l'amministrazione congiuntiva le decisioni dovranno essere assunte con il consenso di tutti gli Amministratori.

13.2. I componenti dell'Organo Amministrativo:

- a) - possono essere anche non soci e persone giuridiche;
- b) - sono rieleggibili;

c) - durano in carica - secondo quanto stabilito dai soci all'atto della nomina - a tempo indeterminato fino a revoca o a rinuncia, ovvero per il periodo di volta in volta stabilito dagli stessi soci; in tale ultima ipotesi la scadenza coincide sempre con la data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica.

13.3. Quando l'amministrazione della società è affidata a più persone, la decisione di nomina stabilisce alternativamente:

- a) se gli Amministratori costituiscono il Consiglio di Amministrazione;

b) se l'amministrazione è invece affidata a ciascun Amministratore disgiuntamente, ovvero congiuntamente. Nell'ipotesi di cui al punto "b" che precede, gli Amministratori dovranno comunque adottare in forma collegiale con delibera e maggioranza degli Amministratori nominati le deliberazioni o le decisioni relative alla redazione del progetto di bilancio, dei progetti di fusione o scissione ed agli aumenti di capitale delegati.

13.4. Consiglio di Amministrazione Quando la società è amministrata dal Consiglio il funzionamento di esso è così regolato:

13.4.1. - Presidenza

Il Consiglio elegge fra i suoi membri il Presidente, se questi non è nominato dall'assemblea; può eleggere un Vice Presidente che sostituisca il Presidente nei casi di assenza o impedimento.

13.4.2. - Riunioni

Il Consiglio si riunisce nel luogo indicato nell'avviso di convocazione (nella sede sociale o altrove purché in Stati membri dell'Unione Europea) tutte le volte che il Presidente, o chi ne fa le veci, lo giudichi necessario, o quando ne sia fatta richiesta dalla maggioranza degli Amministratori in carica, oppure da almeno due Sindaci.

13.4.3. Di regola la convocazione è fatta almeno cinque giorni liberi prima della riunione. Nei casi di urgenza il termine può essere più breve, ma non inferiore ad un giorno. La convocazione viene fatta dal Presidente con lettera da spedire almeno tre giorni prima a ciascun membro del Consiglio e del Collegio Sindacale e al revisore, se nominati, o, in caso di urgenza, con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da spedire almeno il giorno prima.

13.4.4. Le riunioni di Consiglio sono presiedute dal Presidente, in sua assenza, dal Vice Presidente, qualora sia stato nominato, o, in mancanza anche di quest'ultimo, dal Consigliere designato dal Consiglio stesso.

13.4.5. Il Consiglio può riunirsi mediante teleconferenza o videoconferenza tra il luogo di convocazione e altri luoghi dove sono i Consiglieri di Amministrazione. La condizione essenziale per la validità della riunione in teleconferenza o in videoconferenza è che tutti i partecipanti possano essere identificati dal Presidente dell'Assemblea e sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire, di visionare documenti in tempo reale e di partecipare alla votazione; verificandosi tali presupposti la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trova il Presidente ed il Segretario che deve essere nominato nel medesimo luogo in cui è il Presidente onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro. Qualora per l'ora prevista per l'inizio della riunione non fosse tecnicamente possibile il collegamento con un Consigliere la seduta non sarà valida e dovrà essere riconvocata per una data successiva; nel caso in cui nel corso della riunione per motivi tecnici venisse sospeso il collegamento anche con un solo Consigliere, la riunione verrà dichiarata sospesa dal Presidente e saranno considerate valide le deliberazioni adottate sino al momento della sospensione.

13.4.6. - Deliberazioni

Salvo i casi in cui questo Statuto stabilisce maggioranze diverse, per la validità delle deliberazioni del Consiglio è necessaria la presenza della maggioranza degli Amministratori in carica.

Le deliberazioni si prendono a maggioranza assoluta degli intervenuti; in caso di parità prevale il voto di chi presiede.

13.4.7. - Verbalizzazioni

Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione e del Comitato Esecutivo, se nominato ai sensi del successivo punto "13.4.15", devono risultare da verbali che, trascritti su apposito libro tenuto a norma di legge, vengono firmati da chi presiede e dal Segretario nominato di volta in volta anche tra estranei al Consiglio.

13.4.8. - Decisioni

Le decisioni del Consiglio di Amministrazione potranno essere anche assunte sulla base:

a) di unico documento da cui risulti chiaramente l'argomento oggetto della decisione, che dovrà essere datato e sottoscritto da ciascun Amministratore con l'indicazione "visto ed approvato", oppure "visto e non approvato", oppure "visto ed astenuto";

b) di pluralità di documenti, tutti di identico contenuto (da cui risulti chiaramente l'argomento oggetto della decisione), che saranno inviati dal proponente a tutti gli altri Amministratori; ciascun Amministratore daterà e sottoscriverà il documento da lui ricevuto con l'indicazione "visto ed approvato", oppure "visto e non approvato", oppure "visto ed astenuto", provvedendo quindi a trasmettere alla società il documento da lui sottoscritto.

13.4.9. Copia dell'unico documento o di tutti i documenti sarà inviato dal proponente ai Sindaci e al revisore, se nominati.

13.4.10. Sono considerate forme idonee anche gli invii a mezzo telefax o per posta elettronica, purchè in questo ultimo caso le sottoscrizioni siano apposte in forma digitale.

13.4.11. Tra la data della prima e quella dell'ultima sottoscrizione, sia se raccolte con unico documento che con pluralità di documenti, non può intercorrere un periodo superiore ad otto giorni.

13.4.12. La decisione si reputa validamente adottata qualora entro il termine suddetto pervengano le dichiarazioni di approvazione della maggioranza degli Amministratori.

13.4.13. La decisione assume la data dell'ultima dichiarazione pervenuta nel termine prescritto.

13.4.14. Le decisioni di cui sopra devono essere trascritte e conservate ai sensi dell'art. 2478 c.c.

13.4.15. - Delega di poteri

Il Consiglio di Amministrazione può delegare le proprie attribuzioni ad un Comitato Esecutivo composto di alcuni dei suoi membri o ad uno o più Amministratori Delegati, determinando i limiti della delega.

13.4.16. La carica di Amministratore Delegato è cumulabile con quella di Presidente o di Vice Presidente.

13.5. Poteri dell'organo amministrativo

Qualunque sia il sistema di amministrazione, l'Organo Amministrativo è investito dei più ampi poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società e può quindi compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge e lo statuto riservano all'assemblea, nonchè quelli espressamente riservati ai soci.

13.6. Rappresentanza della società

13.6.1. L'Amministratore Unico o gli Amministratori hanno la rappresentanza generale della società.

13.6.2. Quando gli Amministratori costituiscono il Consiglio di Amministrazione, la rappresentanza generale della società spetta al Presidente, al Vice Presidente, se nominato, quale sostituto del Presidente e agli altri Consiglieri a cui è stata conferita, nonchè agli Amministratori Delegati, se nominati, nei limiti della delega.

13.6.3. In caso di amministrazione affidata a più persone che non costituiscono Consiglio di Amministrazione, a ciascuno degli Amministratori così nominati spetta la rappresentanza generale della società; l'esercizio di tale potere in via disgiuntiva o congiuntiva è determinato in capo ai singoli Amministratori dalla deliberazione di nomina.

13.6.4. In caso di omessa determinazione, l'esercizio del potere di rappresentanza si intende disgiuntivo.

13.6.5. L'Organo Amministrativo può nominare direttori generali, amministrativi e tecnici, nonchè procuratori per singoli affari o categorie di affari.

13.7. Compenso degli amministratori

13.7.1. Agli Amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio ed un compenso stabilito dai soci con decisione valida fino a revoca.

13.7.2. Può essere accantonata a favore degli amministratori, nelle forme reputate idonee dall'Assemblea, un'indennità per la risoluzione del rapporto da liquidarsi all'estinzione di esso.

13.8. Divieto di concorrenza

13.8.1. Gli Amministratori non possono, in società concorrenti, assumere la qualità di soci illimitatamente responsabili ovvero essere amministratori o direttori generali e non possono esercitare attività concorrente per conto proprio o di terzi; il tutto salvo autorizzazione dei soci.

14. Collegio sindacale.

14.1. Nei casi previsti dal secondo e terzo comma dell'art. 2477 c.c., i soci nominano un Collegio Sindacale composto di tre Membri Effettivi e due Supplenti (tutti iscritti nel registro dei revisori contabili istituito presso il Ministero della Giustizia) e provvedono alla designazione del Presidente ed alla determinazione del compenso spettante ai Sindaci Effettivi.

14.2. I Sindaci restano in carica per tre esercizi, con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico e sono rieleggibili.

14.3. Il Collegio Sindacale ha le funzioni previste dall'art. 2403 c.c. ed esercita altresì il controllo contabile.

15. Esercizio sociale - Bilanci.

15.1. L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

15.2. Alla fine di ogni esercizio l'Organo Amministrativo provvede, in conformità alle prescrizioni di legge, alla formazione del bilancio sociale; il bilancio è presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale o entro centottanta giorni nel caso in cui lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società.

16. Utili.

16.1. L'utile netto di bilancio è ripartito come segue:

a) il 5% (cinque per cento) è destinato alla riserva legale fino a che essa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, oppure se la riserva è discesa al di sotto di questo importo, fino alla reintegrazione della stessa;

b) il rimanente verrà assegnato in conformità alle decisioni dei soci.

17. Scioglimento e Liquidazione.

17.1. In caso di scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori fissandone poteri e compensi. Al termine della liquidazione, i liquidatori devono redigere il bilancio finale di liquidazione e proporre ai soci il piano di riparto. Il bilancio finale di liquidazione deve essere comunicato ai soci a cura del liquidatore entro cinque giorni dall'avvenuto deposito presso l'ufficio del registro delle imprese

18. Altre.

18.1. Fermo restando il diritto di prelazione previsto dall'art.10 del presente statuto, le quote sociali, sono liberamente trasferibili se a favore di parenti entro il secondo grado. Per il trasferimento si intende non soltanto il trasferimento della piena proprietà delle quote, ma anche quello della nuda proprietà e di altro diritto reale sulle stesse.

Negli altri casi le quote potranno essere alienate soltanto previa autorizzazione dei soci che delibererà con le maggioranze previste all'articolo 12 e seguenti, motivando l'eventuale decisione contraria tenuto conto degli obiettivi interessi della società nonché dei necessari requisiti di professionalità che tutti i soci devono possedere e del contenuto di lavoro che questi ultimi devono garantire alla società.

19. Rinvio.

19.1. Per tutto quanto non previsto si applicano le norme del codice civile e delle altre leggi in materia.

20. Clausola arbitrale.

20.1. Qualsiasi controversia dovesse sorgere circa la validità, l'interpretazione o l'esecuzione di questo contratto o in dipendenza dei rapporti tra i soci e tra essi e la società, l'Organo Amministrativo, i liquidatori o i sindaci, che per disposizione di legge inderogabile non sia di competenza esclusiva dell'Autorità Giudiziaria Ordinaria e per la quale non sia previsto l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero, sarà decisa da un arbitro amichevole compositore, scelto dal Presidente del Tribunale nella cui Circoscrizione ha sede la società.

20.2. L'Arbitro deciderà, entro 180 (centottanta) giorni dall'accettazione della nomina, secondo equità regolando lo svolgimento del giudizio nel modo che riterrà più opportuno e rispettando, comunque, il principio del contraddittorio tra le parti.

Nell'ipotesi di intestazioni fiduciarie delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 23 novembre 1939 n. 1966 e successive modificazioni ed integrazioni, i Soci prendono atto che l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse del fiduciante effettivo proprietario della partecipazione; pertanto si impegnano, nelle controversie relative ai rapporti societari, a consentire l'estromissione della fiduciaria ai sensi dell'articolo 111 c.p.c. ed a proseguire il processo nei confronti del fiduciante medesimo, qualora la fiduciaria eserciti la facoltà alla stessa attribuita di rinuncia all'incarico fiduciario, reintestando al/i fiduciante/i la partecipazione.

20.3. Si applicano gli articoli 34, 35 e 36 del Decreto Legislativo 5/2003.

Dixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Madame EIDA AYAKO, prénomé, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle donne à lui mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Déclarations en langue italienne pour les autorités italiennes:

I comparenti dichiarano:

di dare atto che l'odierna deliberazione adottata all'unanimità in conformità all'art. 67.1 del Codice delle società commerciali (Legge 10 agosto 1915) del Granducato di Lussemburgo determina la perdita della nazionalità lussemburghese e l'acquisto della nazionalità italiana senza scioglimento e ricostituzione, ma con assoluta continuità della personalità giuridica conformemente all'espressa volontà della società stessa e nel rispetto dell'art. 25 della legge italiana 31 maggio 1995 n. 218 (riforma del sistema italiano di D.I.P.).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.300,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Gianluca NINNO, Giulia SALUSTRI, Hassane DIABATE, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 02 octobre 2013. Relation GRE/2013/3977. Reçu soixantequinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013144986/552.

(130176840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

MSI Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.242.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

MSI Alpha S.à r.l.

Liquidateur

Représenté par M. Julien François

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2013144985/15.

(130176850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Opus - Chartered Issuances S.A., Société Anonyme de Titrification.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.859.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Opus - Chartered Issuances, a foundation (stichting) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Claude Debussyalaan 18 MD-1082 Amsterdam, The Netherlands,

duly represented by Mr Régis Galietto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy established on 30 September 2013 (the Shareholder).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of Opus - Chartered Issuances S.A. (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Management Board of the Company (the Management Board).

Where the Management Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 27 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible

or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, bonds, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the Company may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. Without prejudice to the generality of the previous sentence, the Company may also generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Compartments. In accordance with the Securitisation Act 2004, the Management Board is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

Subject to paragraph 4 of this Article 5 below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the Management Board may allocate such assets to one or several other compartments or to the general estate of the Company.

Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment, shall be allocated to the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments, unless the Management Board has explicitly allocated such claims to specific Compartments, on another basis, or in another manner as the Management Board may deem more appropriate.

The Management Board or their delegates, shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company.

The liquidation of a compartment is decided by the Management Board.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) consisting of 31 (thirty-one) shares in registered form with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 27 below.

Art. 7. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or

elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 8. Transfer of shares. The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 9. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred on the general meeting of shareholders. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting of shareholders shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Wednesday in June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg and Germany, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Management Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by a Management Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The members of the Management Board shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of members, their remuneration and the term of their office. A member of the Management Board may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a member because of death, retirement or otherwise, the remaining members may elect, by a majority vote, a member to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 13. Meetings of the Management Board. The Management Board shall appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a member of the Management Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The Management Board shall meet upon call by the chairman or any two members, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Save as provided below, written notice of any meeting of the Management Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Management Board.

No such written notice is required if all the members of the Management Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, of each member of the Management Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Management Board.

Any member of the Management Board may act at any meeting of the Management Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another member as his or her proxy.

Any member may participate in a meeting of the Management Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Management Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's members is present or represented at a meeting of the Management Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Management Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the members by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this Article 13. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every members (resolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. Minutes of meetings of the Management Board. The minutes of any meeting of the Management Board shall be signed by the chairman of the Management Board who presided at such meeting or by any two members of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any members of the Management Board of the Company.

Art. 15. Powers of the Management Board. The Management Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in such manner as the Management Board deems appropriate. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company or the Supervisory Board (as defined hereinafter) fall within the competence of the Management Board.

Art. 16. Delegation of powers. The Management Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the Management Board as managing member of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The Management Board is also authorised to appoint a person, either member or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of any two members of the Management Board or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Management Board, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members or officers of the Company is interested in, or is a member, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any member or officer of the Company who serves as member of the Management Board, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Management Board of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member shall make known to the Management Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such member's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 19. Supervisory Board. The supervisory board (the Supervisory Board) shall consist of between one (1) to three (3) members appointed by the general meeting of shareholder for a joint term of up to six years renewable.

Art. 20. Meetings of the Supervisory Board. The elected members of the Supervisory Board proposed for election by the general meeting of the shareholders shall at all times be entitled to choose among themselves the Chairman of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall hold its meetings as frequently as needed.

Art. 21. Resolutions of the Supervisory Board. For Supervisory Board resolutions to be valid, all Supervisory Board members must be invited in writing prior to the date designated for such meeting and a majority of the members must be present at the meeting. The Supervisory Board meetings may also be validly held without being formally convened in the event that all Supervisory Board members are present at such meeting and none of them objected against holding such meeting or any matters on the agenda.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office.

The Supervisory Board shall adopt resolutions by an absolute majority of votes of the Supervisory Board members present or represented at such meeting. In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote.

Members of the Supervisory Board participating in a meeting of the Supervisory Board by visual conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Every meeting of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing another member of the Supervisory Board as his proxy.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 22. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall exercise permanent supervision of the management of the Company by the Management Board without interfering in that management.

Art. 23. Approved Independent External Auditor(s). The accounts of the Company are audited by one or more approved independent external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Management Board.

The approved independent external auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Supervision Commission of the Financial Sector (Commission de Surveillance du Secteur Financier).

The Management Board will determine their remuneration and the term of their office.

The approved independent external auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 24. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 25. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above.

The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euros or any other currency selected by the Management Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Management Board. The Management Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 27. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 28. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2014.

Exceptionally the first Annual General Meeting of the shareholders of the Company will be held on the last Wednesday of February 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing hereby declare that it subscribes to 31 (thirty-one) shares representing the total share capital.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 3,000.-

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, has proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholder and having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. that the number of members of the management board is set at 3 (three);

2. that there be appointed as members of the Management Board of the Company:

- Mr. Hinnerk Koch, companies director, born on March 15 1963 in Bremen (Germany), with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Mr. Alain Koch, companies director, born on August 8 1965 in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Mrs. Danielle Delnoije, companies director, born on February 14 1974 in Sittard (The Netherlands), with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

3. that the number of the Supervisory Board is set a 2 (two);

4. that there be appointed as members of the Supervisory Board of the Company:

- Mr. Daniel Maier, companies director, born on 1^{er} mars 1978 in Nürnberg (Germany), with professional address at 21, Speditionsstr. 21, 40221 Dusseldorf, Germany

- Mr. Eyal Agmoni, companies director, born on February 16, 1968 in Israel, with professional address at Davinci Nihonbashi, 179, 4th floor, 1.7.9. Nihonbashi, Chuo-Ku, Tokyo, 103-0027 Japan.

5. that the terms of office of the members of the Management Board and of the Supervisory Board will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018; and

6. that the address of the registered office of the Company is at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu

Stichting Opus - Chartered Issuances, une fondation (stichting) de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Claude Debussyalaan 18 MD-1082 Amsterdam Pays-Bas,

ici dûment représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 30 septembre 2013 (l'Actionnaire).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de Opus - Chartered Issuances S.A. (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du directoire de la Société (le Directoire).

Lorsque le Directoire estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 27 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, obligations, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Sans préjudice de ce qui précède, elle peut aussi procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tout type de créance ou d'action, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-dessus explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Conformément à la Loi sur La Titrisation 2004, le Directoire peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission d'obligations) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Art. 5. Compartiments. En conformité avec la Loi sur la Titrisation de 2004, le Directoire est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte des actifs de la Société.

Sous réserve du paragraphe 4 de cet Article 5 ci-dessous, tous les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment.

Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du remboursement intégral des emprunts de la Société en relation avec un compartiment déterminé et à la satisfaction intégrale de toutes les obligations de la Société vis-à-vis des autres créanciers dont les droits sont nés en relation avec ces emprunts, ou la création, le fonctionnement ou la liquidation du compartiment en question, il subsiste des fonds à l'actif de ce compartiment, alors le Directoire pourra allouer ces actifs à des compartiments spécifiques ou à l'actif général de la Société.

Les créances qui ne sont pas nées en relation d'un compartiment, opération ou liquidation d'un compartiment spécifique, seront allouées aux compartiments de la Sociétés sur une base pro rata des actifs de la Société à moins que le Directoire ne décide spécifiquement d'allouer de telles créances sur une autre base ou d'une autre manière telle que le Directoire pourrait le juger approprié.

Le Directoire ou ses délégués établira et maintiendra des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société.

La liquidation d'un compartiment est décidée par le Directoire.

Art. 6. Capital. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 27 ci-après.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 8. Transfert des Actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 10. Assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale des actionnaires est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'actionnaire unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si le Directoire constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale des actionnaires est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion

de l'assemblée générale des actionnaires par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télifax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Administration de la Société. La Société sera administrée par un Directoire comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les membres du Directoire seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre de membres, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Directoire peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste de membre pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les membres restants pourront élire, à la majorité des votes, un membre pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 13. Réunion du Directoire. Le Directoire doit nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Directoire seront convoquées par le président du Directoire ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, un avis écrit de toute réunion du Directoire sera donné à tous les membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Directoire de la Société sont présents ou représentés lors du Directoire et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre de la Société donné par écrit soit en original, soit par télifax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Directoire se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Directoire.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Directoire en désignant par écrit soit en original, soit par télifax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du Directoire par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Directoire ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Directoire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Directoire. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Directoire peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Directoire (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Directoire. Les procès-verbaux des réunions du Directoire seront signés par le président du Directoire qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout membre du Directoire de la Société.

Art. 15. Pouvoirs du Directoire. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-après) sont de la compétence du Directoire.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Directoire peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Directoire est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Directoire de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Directoire et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs membre ou fondé de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout membre ou fondé de pouvoir de la Société, qui est membre du Directoire, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un membre du Directoire de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Directoire de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 19. Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est composé de deux (2) à quatre (4) membres désignés par l'Actionnaire pour une durée maximale de six ans renouvelable.

Art. 20. Réunions du Conseil de Surveillance. Les membres élus du Conseil de Surveillance proposés pour élection par l'assemblée générale des actionnaires seront en droit de proposer parmi eux le Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance tiendra ses réunions aussi souvent que nécessaire.

Art. 21. Résolutions du Conseil de Surveillance. Pour que les résolutions du Conseil de Surveillance soient valables, tous les membres du Conseil de Surveillance doivent être convoqués par écrit avant la date indiquée pour cette réunion et une majorité des membres doit être présente à cette réunion. Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être valablement tenues sans avoir été formellement convoquées dans le cas où tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents à cette réunion et aucun d'eux ne conteste la tenue de cette réunion ou tout sujet figurant à l'ordre du jour.

Le quorum du Conseil de Surveillance consistera en la présence ou la représentation d'une majorité des membres du Conseil de Surveillance tenant réunion et devant inclure le Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance adoptera ses résolutions à la majorité absolue des votes des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion. Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante.

Les Membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil de Surveillance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance. De telles méthodes de télécommunication devront satisfaire toutes les caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion seront retransmises de façon continue.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision

pourra être consignée dans un seul ou dans plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 22. Pouvoirs du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance exercera un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire sans interférer dans cette gestion.

Art. 23. Réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants seront nommés par le Directoire.

Le ou les réviseurs seront nommés pour une période déterminée parmi les réviseurs enregistrés auprès de la commission de surveillance du secteur financier.

Le Directoire déterminera leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Le ou les réviseurs sont rééligibles.

Art. 24. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 25. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Directoire de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Directoire de la Société. Le Directoire de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 23 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 27. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 28. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Exceptionnellement la première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue le dernier mercredi du mois de février 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 31 (trente et une) actions représentant la totalité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,-(trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de EUR 3.000,-

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Directoire est fixé à 3 (trois);
2. Sont nommés membres du Directoire de la Société:

- Monsieur Hinnerk Koch, administrateur de sociétés né le 15 mars 1963 à Brème (allemande) avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Alain Koch, administrateur de sociétés 18 août 1965 à Esch sur Alzette (Luxembourg) avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

- Madame Danielle Delnoije, administrateur de sociétés né le 14 février 1974 à Sittard (Pays-Bas) avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

1. Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à 2 (deux);

2. Sont nommés membre du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Daniel Maier, administrateur de sociétés né le 1^{er} mars 1978 à Nuremberg (allemande) avec adresse professionnelle au 21, Speditionsstr. 21, 40221 Düsseldorf Allemagne

- Monsieur Eyal Agmoni, administrateur de sociétés né le 16 février 1968 en Israel avec adresse professionnelle au Davinci Nihonbashi, 179, 4th floor, 1.7.9. Nihonbashi, Chuo-Ku, Tokyo, 103-0027 Japon.

3. Le mandat des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018; et

4. Le siège social de la société est fixé au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévautra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45984. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145006/623.

(130177099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

MGP Harbour Exchange II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.992.

1. Il est à noter que le nouveau siège social de l'associé unique de la Société a été transféré au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 1^{er} mai 2013.

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 octobre 2013:

Il résulte des dites résolutions que:

Monsieur George Graham, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

Monsieur Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL, Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti

- Joanne Fitzgerald

- Audrey Lewis

- Christopher John McCormack

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

140528

Fait et signé à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Pour MGP Harbour Exchange II S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013144966/27.

(130176948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

N & G Patent Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144987/9.

(130177040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

New Old Brewery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.424.

En date du 29 mai 2013, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Renouveler le mandat de Martin Paul Galliver, au poste d'Administrateur de classe B jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui aura lieu en 2015

- Renouveler le mandat de Johannes Laurens de Zwart, au poste d'Administrateur de classe B jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui aura lieu en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

New Old Brewery S.A.

Martin Paul Galliver

Administrateur de classe B

Référence de publication: 2013144993/16.

(130177258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Milort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.452.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.10.2013.

Pour: MILORT S.A.

Société anonyme

Expertia Luxembourg

Société anonyme

Nathalie Lett / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013144971/15.

(130177061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Michel Guy Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.238.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

140529

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013144969/13.

(130177212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

MEH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013144961/12.

(130177105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

HHB Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.603.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 11. September 2013

- Zum neuen Kommissar, an Stelle von Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., wird ernannt:

Frau Julia BAUER-DUDERSTAEDT, geboren am 14. März 1979 in Bad Erns (D), wohnhaft in D-54455 Serrig, Domänenstrasse, 24

Der neue Kommissar beginnt sein Mandat ab dem Geschäftsjahr 2007. Sein Mandat endet mit dem Geschäftsjahr 2012.

Luxemburg, den 14. Oktober 2013.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2013144187/14.

(130176135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

HHB Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.603.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013144191/11.

(130176160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Hôtel THEIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid, Bourscheid-Plage.

R.C.S. Luxembourg B 143.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144192/10.

(130176430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Hess Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.332.

Auszug aus dem Protokoll zur ordentlichen Generalversammlung

Datum: 09. Januar 2013
Zeit: 10:45h
Ort: Steinhölzi, Hohle Gasse 4, CH-3097 Liebefeld-Bern
Teilnehmer: Donald M. Hess, Vorsitzender des Verwaltungsrates der Hess Holding S.A.
Ursula Hess-Rentsch, Stellvertretende Vorsitzende des Verwaltungsrates der Hess Holding S.A.
Timothy Persson, Geschäftsführer der Hess Holding S.A.
Christoph Ehrbar, Mitglied des Verwaltungsrates der Hess Holding S.A.
Michael Gies, Sekretär des Verwaltungsrates der Hess Collection S.A.

1. Wahlen. Wählen der Mitglieder des Verwaltungsrates

Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates Donald M. Hess (42, Roerswylstrasse, CH-3065 Roerswyl-Bolligen), Ursula Hess-Rentsch und Timothy Persson (beide: 4, Hohle Gasse, CH-3097 Liebefeld) bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates.

Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates Donald M. Hess, Ursula Hess-Rentsch und Timothy Persson bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

2. Abschlussprüfung. Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

BDO Audit (2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg) wird als Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2012/13 bestätigt.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates.

BDO Audit wird als Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2012/13 bestätigt.

Christoph Ehrbar / Michael Gies

Mitglied des Verwaltungsrates / Sekretär des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2013144174/33.

(130175824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

HHB Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.603.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013144189/11.

(130176158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

HLK Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 56, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 octobre 2013.

Jean-Jacques HOLUKA.

Référence de publication: 2013144193/10.

(130176044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

140531

HHB Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.603.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013144188/11.

(130176157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F."), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.338.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 août 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Thais Racy, Administrateur, avec adresse professionnelle au 72, Rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brésil
- Deyse Simão Racy, Administrateur, avec adresse professionnelle au 72, Rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brésil
- João Barbuto, Administrateur, avec adresse professionnelle au 72, Rua Joaquim Floriano, 04534-000 São Paulo, Brésil pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144119/22.

(130175762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Houseconcept-Dielchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 165.674.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013144195/12.

(130175854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Iglu Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 171.178,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 170.299.

Les comptes annuels pour la période du 13 juillet 2012 (date de constitution) au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144200/11.

(130176329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

IBS Europe, Insurance Broker's Solution Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.838.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144201/11.

(130175809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Flexso Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 139.265.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 juillet 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Josephus de WIT, demeurant 117/3 Nieuwdreef, B-2170 Merksem, Président et administrateur délégué;
- Monsieur Raf ALEXANDER, demeurant 45, Galgestraat, B-2800 Mechelen;
- DE CRONOS GROEP N.V., sis 33A, Veldkant, B-2550 Kontich représentée par Monsieur Dirk DEROOST, demeurant 2, Goedehoopstraat, B-2000 Anvers

Le mandat d'administrateur de FleXSo n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144126/20.

(130176000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Financière Titania S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 42.229.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 août 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- João Barbuto, Administrateur, avec adresse au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho, 01236-000 São Paulo, Brésil
- Tania Racy, Administrateur, avec adresse au 197, Rue Adolfo Tabacow, 01453-040 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144123/20.

(130175747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

ICTS Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 173.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

140533

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013144206/11.

(130176314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.004.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 15 octobre 2013

4 ème Résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une nouvelle période allant jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 12 avril 2014.

5 ème Résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Christophe BLONDEAU, de son poste de gérant.

L'Assemblée décide de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, né le 26 septembre 1969 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen et ce, pour une période indéterminée.

Changement d'adresse

La Société a été avertie du changement d'adresse de Monsieur Adrien COULOMBEL, gérant, qui a son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144210/23.

(130176112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.004.

Les comptes annuels au 12 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILP III S. à R.L.

Référence de publication: 2013144211/10.

(130176113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Immo-Domino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 114.694.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2012

Les actionnaires de la société IMMO-DOMINO S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2012, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée constatant que les mandats de:

- Monsieur Marc DIEDERICH, commerçant, demeurant à L-5770 Weiler-La-Tour, 9, rue des Forges; (administrateur)
- Madame Christiane WELSCH, employée privée, épouse de Monsieur Roland Diederich, demeurant à L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck; (administrateur)
- Monsieur Gérard GIESEN, agent immobilier, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Kopecht. (administrateur + administrateur délégué)

- Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg est nommé administrateur de la société (administrateur)

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2013144213/27.

(130175530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Ingenia Polymers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.783.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 30 septembre 2013 que:

1. La démission de Madame Céline PIGNON, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.

2. Madame Marjorie ALLO, née le 19 novembre 1967 à Paris (France) et demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg a été nommée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} août 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144216/17.

(130176170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

IARCTC, International Association of Registered Certified Tomatis Consultants asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg F 2.070.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions du liquidateur en date du 24 septembre 2013

Il résulte des décisions du liquidateur de l'Association en date du 24 septembre 2013 les décisions suivantes:

Premier décision

Le liquidateur décide de procéder à la clôture de la liquidation.

Deuxième décision

Le liquidateur de l'Association, Monsieur Grégoire Tomatis, dirigeant de société, demeurant au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a décidé d'affecter les biens de l'Association à la société TOMATIS DEVELOPPEMENT S.A. (TDSA), établie et ayant son siège social au 76, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B76.636, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Thierry GAUJARENGUES.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Pour l'Association

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013144219/24.

(130176386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

140535

EC Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.643.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Flavio MARZONA de son mandat de gérant avec effet au 11 octobre 2013;
- Il est pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET de son mandat de gérant avec effet au 11 octobre 2013;
- Il est pris acte de la démission de Monsieur Ahcène BOULHAIS de son mandat de gérant avec effet au 11 octobre 2013;
- Mr Silvano De Bortoli, gérant de sociétés, demeurant au 48, Jardins de l'Abbaye, B-7330 SAINT-GHISLAIN est nommé nouvel gérant de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;
- Mr Roman KAMIR, gérant de sociétés, demeurant au 16 rue du Pré aux Clercs, F-75007 Paris, est nommé nouvel gérant de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;
- Mr Michel CRETON, gérant de sociétés, demeurant au Chemin du Bon 5, CH-1134 Vufflens-Le-Château, est nommé nouvel gérant de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;
- Mr Alexandre CADOSCH, gérant de sociétés, demeurant Route des Areneys 15B, CH-1806 Saint-Légier-Chiésaz est nommé nouvel gérant de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;
- Mr Yvon LAURET, gérant de sociétés, demeurant au 58 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est nommé nouvel gérant de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;

Fait à Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme
EC Capital INVESTMENTS S.A.R.L

Signatures
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013144082/30.

(130176244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Immobilière Even, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen.
R.C.S. Luxembourg B 41.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144215/10.

(130176432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 125.617.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013144209/10.

(130176224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Immo-Domino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.
R.C.S. Luxembourg B 114.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

140536

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144214/9.

(130176006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Ikanos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.199.

Les comptes annuels au 31-03-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144207/9.

(130175699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Schreiber Invest Trading Eastern Country Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.211.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la clôture pour absence d'actif des opérations de liquidation de la société SCHREIBER INVEST TRADING EASTERN COUNTRY EUROPE S.A., ayant eu son siège social au 12, Rue du Cimetière, L-8413 Steinfort, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B59211.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Laurent MASSINON

Le liquidateur

Référence de publication: 2013144586/16.

(130176188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

Suite aux résolutions des actionnaires de la Société en date du 16 septembre 2013, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de l'administrateur suivant à compter du 16 septembre 2013:

* Mr George Parker, en tant qu'administrateur de Classe B de la Société;

- Nomination de l'administrateur suivant à compter du 16 septembre 2013:

* Mr Geoffroy t'Serstevens né le 2 novembre 1980 à Namur en Belgique, de nationalité belge, avec adresse professionnelle 6 A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant qu'administrateur de Classe B de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Mr Alexander W. Black, Administrateur Classe A;

- Mme Catherine Koch, Administrateur Classe A;

- Mr R. Simon Riggall, Administrateur Classe A;

- Mr Kevin Parker, Administrateur Classe B;

- Mr Geoffroy t'Serstevens, Administrateur Classe B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agri.capital Group S.A.

Référence de publication: 2013144588/23.

(130176696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

140537

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 132.659.

Suite aux résolutions des administrateurs en date du 8 octobre 2013 de la Société la décision suivante a été prise:

- Transfert du siège social de 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, à 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg à compter du 8 octobre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agri.capital Group S.A.

Référence de publication: 2013144589/12.

(130176958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Lorna Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 145.890.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 14 octobre 2013, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 14 octobre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013144940/19.

(130176636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

LNR Europe Investors S.à.r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.281.

Les comptes annuels audités au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Octobre 2013.

Aurelie Gianotti

Mandataire

Référence de publication: 2013144934/14.

(130176693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Logica Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 65.120.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144937/10.

(130177176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

140538

Lopo Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 101.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144938/10.

(130177156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Lopo Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 101.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144939/10.

(130177157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Linro Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144931/10.

(130177159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Magnolia (BC) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Saint (BC) Topco S.à r.l.).

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.693.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013144945/12.

(130177098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Lloyds TSB Global MultiFund Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.100.

Les comptes annuels au 30 AVRIL 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013144933/11.

(130177095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

140539

Mountain Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 116.707.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 15 octobre 2013 que le mandat d'administrateur de Monsieur Andrey Toporov a été renouvelé avec effet au 1^{er} avril 2013 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144954/12.

(130176654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

MHC Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.557.467,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 126.697.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation en date du 30 septembre 2013 que la Société ayant son siège social au 64 avenue de la liberté, 1930 Luxembourg, constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, le 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 juin 2007, sous le numéro 1120, a été clôturée et que par conséquence la Société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.
Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144968/19.

(130177007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

MGP Viking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 157.930.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 octobre 2013

Il résulte des dites résolutions que:

Monsieur George Graham, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

Monsieur Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL, Londres, Royaume Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Christopher John McCormack

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Pour MGP Viking S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013144967/24.

(130176949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

140540

Mexile Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 123.593.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013144333/10.
(130175807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Diesel Card Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 août 2013

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2018:

- Monsieur Claude BAER, administrateur, né le 29 décembre 1954 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, Avenue des Terres Rouges;
- Monsieur Joseph MEYER, Administrateur et président du conseil d'administration, né le 8 avril 1955 à Sankt-Vith (B) et demeurant à B-4782 Schönberg, 19 zum Burren;
- Monsieur Mario REIFF Administrateur et Administrateur délégué, né le 23 novembre 1970 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 49 Am Floss;
- Madame Edith REIFF, Commissaire aux comptes, née le 13 février 1968 à Ettelbruck et demeurant à L-9254 Diekirch, résidence DA VINCI, Appartement 2-3, 6 rue de la Rochette.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013144722/20.

(130177279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Diluisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 69.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2013.

Pour: DILUISA S.A.

Société anonyme

Expertia Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013144741/15.

(130176701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Digi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 15, rue Sigefroi.
R.C.S. Luxembourg B 146.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144739/10.

(130177264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Ferrac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schelleck II, rue in "Lachemer".
R.C.S. Luxembourg B 17.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013145439/10.

(130177853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

M. Mutsch et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 22, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 95.811.

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Par devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme M. MUTSCH ET FILS S.A. (2001 2216 816) avec siège social à L-9911 Troisvierges, 22, Zone Industrielle,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 27 mars 1987, publié au Mémorial C Nr.163 du 21 mai 1987, page 7778; RCS B95811

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 29 juin 2012, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1857 du 26 juillet 2012 page 89110.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Alfred JAKOBS, administrateur de sociétés, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Burg 42F.

Le président choisit comme secrétaire et comme scrutateur Madame Elisabeth JENNIGES, employée, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Burg 42F.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- Refonte complète des statuts en S.A. unipersonnelle;
- 2.- Démission de l'administrateur-président du conseil d'administration et de l'administrateur ainsi que des deux administrateurs-délégués;
- 3.- Nomination de l'administrateur-président du conseil d'administration et de l'administrateur ainsi que des deux administrateurs-délégués;
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide une refonte complète des statuts de la société, lesquels auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «M. MUTSCH ET FILS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Troisvierges. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de couvreur-ferblantier et l'exploitation d'un atelier d'installateur sanitaire avec vente des Articles de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions, de 25,00.-€ (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télifax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus

qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par videoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un des administrateurs-délégués en cas de S.A.unipersonnelle et elle sera engagée en cas de S.A. pluripersonnelle par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur-président du conseil d'administration, Monsieur Alfred JAKOBS, prénommé, et de l'administrateur, Monsieur Serge JAKOBS, administrateur de sociétés, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Hauptstrasse 93, ainsi que des deux administrateurs-délégués, Monsieur Alfred JAKOBS et Monsieur Serge JAKOBS, tous les deux prénommés, et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de nommer l'administrateur-président du conseil d'administration, Monsieur Alfred JA-KOBS, prénommé, et de nommer un administrateur, Monsieur Serge JAKOBS, prénommé, ainsi que de nommer deux administrateurs-délégués, Monsieur Alfred JAKOBS et Monsieur Serge JAKOBS, tous les deux prénommés.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à deux mille EURO (2.000,00.-€).

DONT ACTE, passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Jakobs, Jenniges, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 16 octobre 2013. Relation: CLE/2013/1082. Reçu soixante-quinze euros = 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Rodenbourg C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 17 octobre 2013.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2013147765/181.

(130180547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Vasterudd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.783.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2013

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. Dominique MAQUA et a décidé de nommer en son remplacement pour une durée de 6 ans la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2013145181/22.

(130177133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.